



Muséum National d'Histoire Naturelle
CP 38
57 rue Cuvier
75005 PARIS

Objet : projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNN) des falaises du Calvados

A qui de droit

L'**Association paléontologique française** (APF) est une association type Loi de 1901 créée en 1979 qui réunit des paléontologues (professionnels pour la plupart mais aussi « amateurs » et étudiants de 3^{ème} cycle) de langue française, dont le but est de promouvoir la Paléontologie et de faciliter la communication entre les paléontologues.

En tant qu'entité fédératrice nationale (et même internationale puisqu'elle compte en son sein des membres francophones non français), l'APF se doit de participer à la discussion concernant le projet de création d'une Réserve Naturelle Nationale (RNN) sur la côte du Calvados, notamment en ce qui concerne les clauses relatives au patrimoine paléontologique du projet.

Tout d'abord, l'APF déplore le fait qu'aucune concertation avec les principales autorités compétentes pour donner un avis éclairé, tant localement que nationalement, n'ait été faite en amont de l'élaboration du projet. Il est regrettable que l'ensemble des acteurs concernés (paléontologues professionnels et amateurs, musées, universités, associations, etc.) et qui œuvrent concrètement au quotidien à la mise en valeur de ce patrimoine par sa découverte, son étude scientifique, sa conservation et sa valorisation, n'ait pas été mis dans la boucle des réflexions et des discussions.

L'APF ne remet pas en cause la création d'une RNN qui permettra de préserver tant les magnifiques paysages que la biodiversité tout le long de cette côte normande. Cependant, dans le cadre réglementaire prévu pour cette RNN, qui englobe dans son périmètre plusieurs sites paléontologiques de référence tels que les falaises des Vaches Noires, le stratotype de Saint-Honorine-des-Pertes ou encore la réserve naturelle de Cap-Romain, **l'APF n'adhère pas à la clause interdisant le « ramassage des fossiles et minéraux détachés sur le domaine public maritime »** (sauf dérogations préfectorales). Cette mesure excessive et non pertinente est en effet contradictoire et contraire à la philosophie d'une réserve naturelle, dont le rôle est de préserver l'intégrité du patrimoine géologique.

Quelques rappels et mises au point s'imposent afin de bien cerner les problèmes soulevés par cette clause.

Rappelons tout d'abord que la plupart des gisements inclus dans le périmètre de la RNN se situent en bord de mer où aucune fouille n'est possible de part l'action perpétuelle des marées.

Seule la récolte sur la plage de fossiles détachés de leur gangue est possible, ce qui implique une réactivité immédiate et sans contrainte de la part du découvreur.

Interdire le ramassage libre et spontané des fossiles soumis à érosion est en tous points contreproductif et revient à condamner ce patrimoine à disparaître : soit les fossiles seront détruits par les marées (si la loi est appliquée et qu'ils sont laissés sur place en attendant les dérogations), soit ils ne seront pas/plus signalés aux Institutions et scientifiques concernés, par peur de se mettre « hors la loi » (si la loi n'est pas respectée et qu'ils sont ramassés). Avec, dans ce dernier cas, la dérive toujours possible de l'établissement d'un marché parallèle où les fossiles circuleront sous le manteau et où, ni les scientifiques, ni les institutions locales, ne verront plus aucune découverte. Ceci sonnerait le glas de 2 siècles de pratique paléontologique en ces lieux.

Rappelons à ce sujet qu'il existe depuis le 19^{ème} siècle une grande tradition paléontologique sur ce littoral normand et que la majorité des récoltes a été faite de manière fortuite, très souvent par des paléontologues « amateurs », parfois même par de simples promeneurs !

Ces ramassages ont depuis 200 ans permis la constitution et l'enrichissement de nombreuses collections, tant privées que publiques, au niveau régional (Caen, Le Havre, Villers-sur-Mer, etc.) mais aussi national (MNHN de Paris par ex.) et même international. Depuis deux siècles également, la découverte de très nombreux et intéressants restes fossiles a généré une grande partie des études scientifiques dans la région (pour le seul site des Vaches-Noires cela représente autour de 300 publications, soit environ deux par an depuis la moitié du 19^{ème} siècle !). En parallèle, ces collectes ont été la base pédagogique fondamentale aux camps de terrains et enseignements des universitaires de la région, propres à susciter - par le plaisir de la découverte et le respect de ce patrimoine - des vocations parmi les générations d'étudiants qui se sont succédées.

Rappelons que les collections privées, quelles qu'elles soient (scientifiques, artistiques, etc.), constituent une part non négligeable des fonds des musées publics.

L'application de cette clause signerait également la fin des collections privées accessibles dans la région. En œuvrant à tisser des relations de confiance avec les paléontologues amateurs, plusieurs institutions publiques ont été et sont toujours les dépositaires d'importantes collections privées. C'est le cas de nos jours par exemple pour le *Paléospace* (label Musée de France) à Villers-sur-Mer, qui a pu récupérer ces dernières années plusieurs importantes collections privées. Mais ceci était également valable pour les collections anciennes conservées à l'Université de Caen et au Musée du Havre, dont la plupart hélas ont été détruites lors des bombardements alliés de la 2^{ème} guerre mondiale. En interdisant ces ramassages spontanés, on empêche *de facto* la régénération des collections des divers musées de la région...

Rappelons également que cette tradition paléontologique a généré une forme de tourisme cultivé qui participe au dynamisme de l'économie locale.

Dès l'avènement au 19^{ème} siècle des villégiatures balnéaires, un public de curieux et d'érudits, inconnus ou célèbres, est venu profiter tant du magnifique paysage et des bains de mer que des richesses paléontologiques de la région. Pour ne citer que les exemples les plus marquants, Georges Sand récolta régulièrement aux Vaches-Noires des fossiles qui sont toujours conservés dans sa maison-musée de Nohant, et Gustave Flaubert y situa une partie de l'intrigue de son roman *Bouvard et Pécuchet*. De nos jours, cet engouement n'a pas disparu et de nombreux touristes reviennent régulièrement dans la région avec le même engouement qu'au 19^{ème} siècle.

Rappelons finalement que de l'autre côté de la Manche, dans le Dorset, un accord intelligent et intégratif a été trouvé afin de préserver un patrimoine paléontologique comparable.

Le cadre novateur de la « Jurassic Coast » (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO) permet à toutes les parties concernées (paléontologues professionnels et amateurs, institutions et autorités locales) de travailler - suivant un code de conduite établi de manière collégiale (voir lien ci-dessous) - à la mise en valeur et à la conservation du patrimoine local.

<https://jurassiccoast.org/wp-content/uploads/2015/10/West-Dorset-Fossil-Collecting-Code-of-Conduct.pdf>

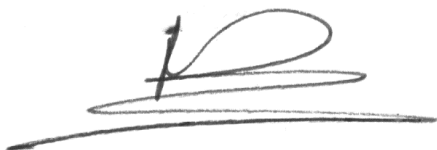
(Traduction française: https://drive.google.com/file/d/1X-XTphL5HDG2Xu4zkSiqoMugdx_RTjnB/view?usp=sharing)

À l'instar de nombreuses autorités et institutions tant régionales que nationales, l'APF souhaite donc alerter les autorités compétentes sur le danger d'une telle mesure et suggère, dans une démarche de concertation constructive et raisonnée, les propositions suivantes :

- 1) L'abandon de la clause interdisant le ramassage des fossiles et son remplacement par la **possibilité d'une collecte permanente, ouverte à tous et sans contrainte, des fossiles détachés par érosion et se trouvant sur la plage ;**
- 2) **La consultation de l'ensemble des parties concernées et compétentes pour éclairer le sujet** (paléontologues professionnels et amateurs, musées, universités, associations, etc.), tant locales que nationales, afin d'arriver à un compromis donnant satisfaction à tous les acteurs impliqués dans la récolte, l'étude, la préservation et la valorisation de ce patrimoine.

Pour conclure, c'est en éduquant, sensibilisant et responsabilisant le public (et non en interdisant), tout en suscitant des vocations chez les plus jeunes qui seront plus tard les garants de son étude et de sa conservation, que ce patrimoine normand exceptionnel sera valorisé et qu'il contribuera à la pérennité tant du rayonnement scientifique que du dynamisme économique de la région.

En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Dr. Nathalie BARDET

Directrice de Recherche au CNRS, Présidente de l'APF